CANTAL

Liberté
Égalité
Fraternité

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL (NOMINATIFS) N°15-2023-122

PUBLIÉ LE 28 SEPTEMBRE 2023

Sommaire

Préfecture du Cantal / DCLE - Bureau des élections et de la réglementation générale

15-2023-09-28-00001 - Arrêté préfectoral n°2023-1539 du 28 septembre 2023 portant habilitation de la SARL AEPE GINGKO sise 66 rue du roi René à la Ménitré pour réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L 752-6 du code de commerce (1 page) Page 3

15-2023-09-28-00002 - Arrêté préfectoral n°2023-1540 du 28/09/2023 portant habilitation de la SARL AEPE Gingko sise 66 rue du Roi René à la Ménitré (49) pour établir le certificat de conformité mentionné au 1er alinéa de l'article L. 752-23 du code de commerce (1 page) Page 4

PRÉFET
DU CANTAL
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la citoyenneté,
de la légalité et de l'environnement

ARRÊTÉ n° 2023 - 1539 du 28/09/2023
portant habilitation de la SARL AEPE GINGKO
sise 66 rue du roi René à La Ménitré
pour réaliser l'analyse d'impact mentionnée
au III de l'article L.752-6 du code de commerce

Le préfet du Cantal

VU le code de commerce et notamment ses articles L752-6, R752-6-1 à R752-6-3 ;

VU le décret du président de la République en date du 29 juillet 2022 nommant M. Laurent BUCHAILLAT, préfet du Cantal ;

VU l'arrêté ministériel du 19 juin 2019 fixant le contenu du formulaire de demande d'habilitation pour réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L752-6 du code de commerce ;

VU le dossier de demande d'habilitation transmis par voie électronique le 1er août 2023 à la préfecture du Cantal par la SARL AEPE GINGKO, sise 66 rue du Roi René à La Ménitré (49) représentée par M. Stéphane GANG, son gérant ;

ARRÊTE :

Article 1er : La SARL AEPE GINGKO, sise 66 rue du Roi René à La Ménitré (49), représentée par M. Stéphane GANG, son gérant, est habilitée pour réaliser l'analyse d'impact mentionnée au III de l'article L.752-6 du code de commerce.

Article n°2 : Le numéro d'habilitation attribué est le 2023 - 15 - AI – 01.

Article n°3 : Cette habilitation est accordée pour une durée de cinq ans, sans renouvellement tacite possible. Elle est valable sur l'ensemble du territoire du département du Cantal (15).

Article n°4 : Ce présent arrêté sera notifié à la SARL AEPE GINGKO et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cantal.

Laurent BUCHAILLAT

2 Cours Monthyon
15 000 AURILLAC
Tél. : 04 71 46 23 00
Site internet : www.cantal.gouv.fr

PRÉFET
DU CANTAL
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la citoyenneté,
de la légalité et de l'environnement

ARRÊTÉ n° 2023 - 1540 du 28/09/2023
portant habilitation de la SARL AEPE GINGKO
sise 66 rue du Roi René à La Ménitré (49)
pour établir le certificat de conformité mentionné
au 1er alinéa de l'article L.752-23 du code de commerce

Le préfet du Cantal,

VU le code de commerce et notamment ses articles L752-23 et R752-44-2 à R752-44-7 ;

VU le décret du président de la République en date du 29 juillet 2022 nommant M. Laurent BUCHAILLAT, préfet du Cantal ;

VU l'arrêté ministériel du 28 juin 2019 fixant le contenu du formulaire de demande d'habilitation pour établir le certificat de conformité mentionné au 1er alinéa de l'article L752-23 du code de commerce ;

VU le dossier de demande d'habilitation transmis par voie électronique le 1er août 2023 à la préfecture du Cantal par la SARL AEPE GINGKO sise 66 rue du Roi René à La Ménitré (49), représentée par M. Stéphane GANG, son gérant ;

ARRÊTE :

Article 1er : la SARL AEPE GINGKO sise 66 rue du Roi René à La Ménitré (49), représentée par M. Stéphane GANG, son gérant, est habilitée pour établir le certificat de conformité mentionné au 1er alinéa de l'article L752-23 du code de commerce.

Article n°2 : Le numéro d'habilitation attribué est le 2023 – 15 – CC – 03.

Article n°3 : Cette habilitation est accordée pour une durée de cinq ans, sans renouvellement tacite possible. Elle est valable sur l'ensemble du territoire du département du Cantal (15).

Article n°4 : Cet arrêté sera notifié à la SARL AEPE GINGKO et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Cantal.

Laurent BUCHAILLAT

2 Cours Monthyon
15 000 AURILLAC
Tél. : 04 71 46 23 00
Site internet : www.cantal.gouv.fr